

la plupart des autres secteurs industriels, au Canada, à une cadence d'environ 6 p. 100, pendant un bon nombre d'années.

Les usines canadiennes de produits textiles vendent environ 90 p. 100 de leur production sur les marchés intérieurs; voilà pourquoi il faut essayer de protéger une partie des marchés intérieurs, à l'intention des manufacturiers canadiens. Par contre, en raison de la très grande variété des tissus, des motifs, des façons et des finis, sans oublier les exigences découlant des écarts marqués de climat, l'industrie ne peut guère recourir à la production en grande série, ce qui entraînerait encore une diminution plus importante des prix.

Par conséquent, les producteurs canadiens sont en butte à une concurrence extrêmement vive sur les marchés extérieurs, tant aux États-Unis qu'en Europe et en Asie, où les grandes industries, à cause de la très grande population et du niveau de vie inférieur, ou de ces deux facteurs à la fois, profitent de nombreux avantages économiques, et bénéficient de l'exclusivité de la presque totalité de leurs marchés domestiques.

Le marché canadien est différent. Chez nous, l'industrie doit lutter continuellement et ce, depuis de nombreuses années, pour conquérir chaque dollar de vente. La production en grande série et le faible coût de revient, avantages qui favorisent chez eux les grands producteurs étrangers, les servent également sur nos marchés.

Il s'ensuit donc que les produits textiles canadiens subissent une dure concurrence de la part des articles importés. Par exemple, des quelque 800 millions de verges de tissus de coton, de laine, de fibres synthétiques que consomme annuellement la population canadienne, la proportion fournie par les usines canadiennes est inférieure à moins de 60 p. 100.

Depuis plusieurs années, la fabrication est une activité des plus souhaitable pour le Canada, en raison de sa productivité élevée et de sa forte orientation technologique. Ces dernières années, la valeur ajoutée par travailleur, au Canada, a dépassé \$13,000 par année, comparativement à environ \$7,000 pour l'ensemble de l'industrie canadienne. Nombre d'autres pays y voient un mode d'emploi idéal de leurs ressources, en vue de favoriser une croissance économique maximale. La capacité mondiale de fabrication des produits synthétiques s'est accrue de plus de 60 p. 100 depuis 10 ans, et l'on prévoit que cette augmentation s'accroîtra encore à l'avenir.

L'évolution technologique s'est accélérée et se manifeste dans l'amélioration de la qualité du produit, et le rythme de lancement sur le marché de nouveaux produits se fait à une allure de plus en plus rapide. Si un fabricant décidait d'offrir, à quelque moment que ce soit, un produit dont la qualité et le type se rapprocheraient de celui d'il y a deux ans ou plus, il disparaîtrait.

Dans le domaine des fibres synthétiques, comme dans bien d'autres secteurs industriels fortement tributaires des investissements et de la technologie, les coûts unitaires moyens de fabrication diminuent en fonction du volume de production. Par conséquent, les autres facteurs étant égaux, ce sont les fabricants dont la production est la plus importante qui réalisent les coûts unitaires les plus bas. Le projet de loi à l'étude tend précisément à protéger les industries dont le coût de production est assez faible et qui se renouvellent continuellement.

[M. Rodrigue.]

• (3.50 p.m.)

Le volume de la production dépend de l'importance du marché. Il est donc logique de conclure que le coût unitaire de fabrication correspond à l'ampleur du marché. Dans les circonstances actuelles, étant donné le marché restreint qui existe au Canada, il est important de prendre certaines mesures en vue de protéger l'industrie textile canadienne.

Depuis 1952, le Canada et les autres pays industrialisés ont signé des accords qui les obligent à augmenter leurs importations de produits textiles de pays sous-développés. Depuis une vingtaine d'années, nous avons également aidé ces pays de bien d'autres façons, soit en mettant des fonds à leur disposition pour leur permettre d'organiser leur industrie, soit en leur permettant de se procurer chez nous des machines. Il ne faudrait pas, pour cette raison, laisser de côté notre propre industrie, qui subit aujourd'hui le coup des importations à bas prix en provenance de ces pays que nous avons aidés au cours des quelque 20 dernières années.

Avant de terminer mes observations, je ferai remarquer que cette Commission aura comme principale tâche de surveiller et de conseiller le gouvernement, afin de prévenir que l'importation de produits textiles ou de vêtements au Canada mette en danger un secteur ou l'autre de l'industrie textile. Je crois que la mesure à l'étude est raisonnable pour les pays signataires des accords intervenus depuis 1952 et souhaitable pour l'industrie textile canadienne, qui a vu son pourcentage du marché intérieur baisser continuellement depuis dix ans.

Je souhaite que d'autres mesures de ce genre viennent compléter le travail déjà amorcé par la Commission canadienne du textile et du vêtement, organisme qui est déjà en fonction depuis quatre mois.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, j'ai eu, dans le passé, plusieurs occasions d'exprimer mes sentiments au sujet de la mesure actuellement à l'étude et de traiter de l'industrie textile et du vêtement, de sorte que, cet après-midi, afin de hâter l'adoption de cette mesure, je limiterai mes remarques.

Étant donné que j'ai été étroitement associé à l'industrie textile pendant de nombreuses années, avant d'être député, et qu'un bon nombre de mes concitoyens sont actuellement sans emploi, à cause du manque de clairvoyance du gouvernement, je profite de cette occasion pour exprimer une fois de plus, en leur nom, mon mécontentement, et adresser également des reproches aux autorités concernées.

Mais je n'en dirai pas davantage, car je trouve que la lenteur du gouvernement à se convaincre de la situation désastreuse de l'industrie textile a duré assez longtemps. Au fait, c'est lui qui a été responsable de la perte des marchés et des emplois. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le passé. Je voudrais plutôt partager l'enthousiasme de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), au sujet des résultats que donnera la Commission du textile et du vêtement, et l'assurer que nous n'allons pas nous opposer à cette mesure. Nous pouvons sûrement différer d'opinion, mais, dans l'ensemble, nous accorderons au ministre tout l'appui dont nous sommes capables.

Il ne faut pas oublier que ce qui a causé la situation actuelle, dans le domaine des produits textiles, ce sont les importations. L'honorable ministre en est lui-même con-